

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18/11/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 01/12/2014

**Délibération n° D-2014-481**

Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes  
Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) Projet  
Handic'Apte

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

**Direction Ressources Humaines**

**Convention avec le Fonds pour l'Insertion des  
Personnes Handicapées dans la Fonction Publique  
(FIPHFP) Projet Handic'Apte**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un établissement public.

Ses fonds proviennent des sommes collectées auprès des employeurs publics qui ne respectent pas l'obligation légale d'emploi de personnes en situation de handicap, dont le taux est fixé à 6% du nombre de personnes employées.

La gestion de ce fonds est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce fonds peut attribuer des aides à des agents en situation de handicap.

Ces aides sont personnalisées et destinées à améliorer les conditions de travail de la personne ou de l'équipe.

Tout agent bénéficiant d'une prescription médicale (médecine de prévention) peut en bénéficier.

Ces aides portent aussi bien sur la formation (exemple : reconversion), que sur le matériel (adaptation ou aménagement de poste), ou les bâtiments (accessibilité).

Ces aides peuvent aussi concerner des actions d'information ou de sensibilisation.

La Ville et le CCAS de Niort ont entamé une démarche de conventionnement avec cet organisme.

La durée de la convention est de 3 ans. Elle débuterait au 1er janvier 2015.

L'intérêt du conventionnement est de structurer l'action de la collectivité et de disposer d'un financement préalable aux actions envisagées dans la convention.

Les actions prévues s'articulent autour des thèmes suivants :

- informer, communiquer et sensibiliser ;
- maintenir dans l'emploi ;
- favoriser le recrutement d'agents en situation de handicap.

Le nom du projet a fait l'objet d'une large concertation interne sous forme de « brainstorming » lors de la phase d'élaboration de la convention.

Il est dénommé « Handic'apte », nom qui démontre la volonté de mouvement de la collectivité dans le sens de l'intégration et de la banalisation des regards sur les situations de handicap.

Le dossier a été présenté le 30 septembre 2014 au comité local paritaire du FIPHFP (Région Poitou-Charentes) qui regroupe, sous la présidence du Préfet de Région ou son représentant, des représentants des trois fonctions publiques, des représentants des organisations syndicales régionales, ainsi que des personnes qualifiées. Il a émis un avis favorable à l'unanimité sur son contenu.

Il a également fait l'objet d'une présentation aux instances paritaires de la Ville et du CCAS (Comité Technique Paritaire, Comité d'Hygiène et de Sécurité).

Le montant total des aides demandées pour la période de conventionnement (3 ans) est de 355 732 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la passation d'une convention d'une durée de trois ans avec le FIPHFP et le CCAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE